Accusé de réception en préfecture 030-213001894-20241224-2024-07-008pst-AU Date de télétransmission : 24/12/2024 Date de réception préfecture : 24/12/2024



BUDGET PRIMITIF 2025

Conseil municipal du 14 décembre 2024

Synthèse du budget

Le budget 2025 s'inscrit:

- Dans la volonté de poursuivre notre engagement en faveur d'importants projets d'investissement : 83,5 M€ de dépenses d'équipement sur les 3 budgets de la ville
- Il maintient un niveau d'autofinancement satisfaisant (un peu plus élevé qu'en 2024)
- Il s'articule autour des actions prioritaires de la ville en matière d'urbanisme, d'éducation, de développement de la cité, de sécurité, de travaux de proximité et d'animation de la vie locale.

Points importants:

- L'année 2025 présente un niveau d'investissement très important traduisant l'avancée des projets de ce mandat avec notamment la livraison du Palais des congrès prévue en octobre 2025. Malgré les difficultés liées à l'inflation, à l'augmentation des coûts, aux conditions de sécurité qui impactent les coûts de travaux, à la règlementation imposée par les services de l'Etat, la collectivité poursuit son effort d'investissement tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement.
- En 2025 l'investissement du budget ANRU s'intensifie avec 27,4 M€ de dépenses d'investissement , lié à la poursuite des travaux engagés et se traduit par une augmentation de la subvention du budget principal.
- Le plafonnement des concours de l'Etat qui se traduira en euros constants par une baisse des recettes, et par répercussion une tendance à la baisse des subventionnements des autres collectivités.

Projet de loi de finances pour 2025 :

Le projet de loi de finances pour 2025, a été présenté le 10 octobre au Conseil des ministres.

<u>Parmi les principales mesures à retenir pour les finances locales :</u>

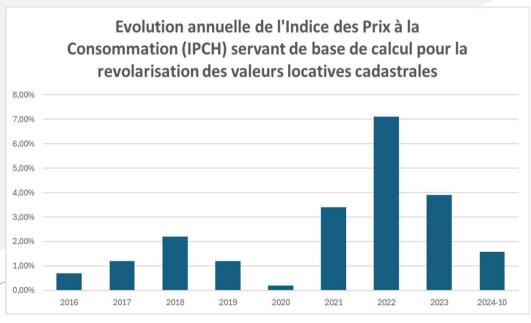
- En 2025, les collectivités territoriales seront amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit à 5 % en 2025.
- Cependant, cet effort sera proportionné au poids des collectivités territoriales dans la dépense publique et tiendra compte de leur situation financière.
- Il sera mis en place un fonds de précaution, qui sera alimenté par prélèvement sur les recettes des collectivités (maximum 2% des recettes réelles de fonctionnement)
- Clarification des modalités de calcul de l'atténuation des variations de valeurs locatives des locaux professionnels.

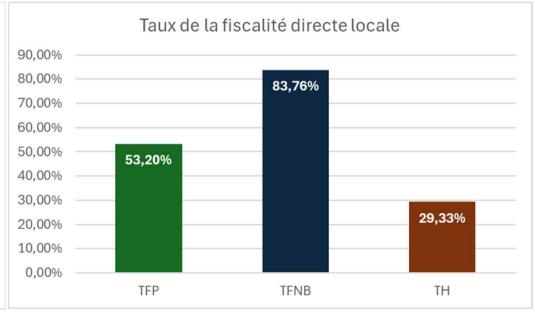
- Modulation des conditions d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA): taux de compensation forfaitaire fixé à 14,85 % (contre 16,404 % en 2024)
- Confiscation de la dynamique de quote-part de TVA allouée en compensation de la suppression de la THRP et de la CVAE
- Progression de la DSU (+140 M€) et DSR (+150 M€)
- Forte baisse du Fonds vert (1 Md en 2025 contre 2,5 Md en 2024)
- Modification du régime fiscal de la location meublée non professionnelle (prise en compte des amortissements lors d'une cession pour le calcul de la plus-value immobilière)
- Il demeure de nombreuses incertitudes quant à l'application des mesures proposées dans le PLF 2025 actuel, qui pourra évoluer en fonction des débats parlementaires.

Evolution de la fiscalité : 2025, maintien des taux

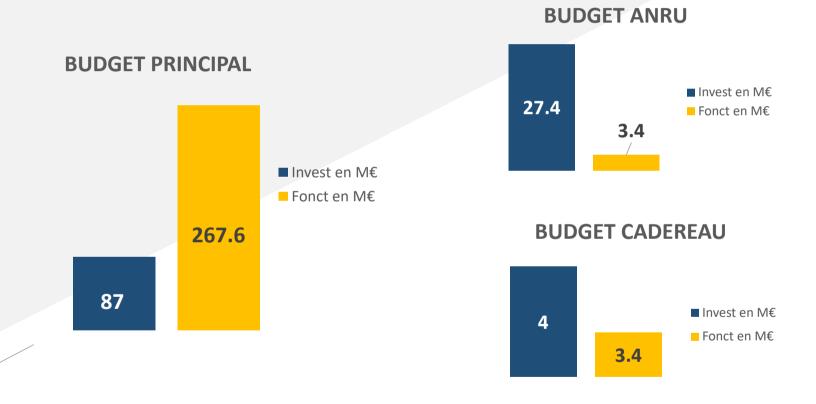
Après deux années marquées par une augmentation record de la revalorisation des valeurs locatives par l'Etat (+7,1% en 2023 puis +3,9% en 2024), la revalorisation 2025 devrait s'établir à un niveau proche de 2%.

A compter de 2024, la ville de Nîmes a décidé de mettre en place la majoration de 40% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette nouvelle recette fiscale permet de compenser le remplacement de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (perçue par la commune) par la Taxe sur les Logements Vacants (perçue par l'Anah). En 2025, les taux de taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires resteront stables.





EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS : 392,8 M€



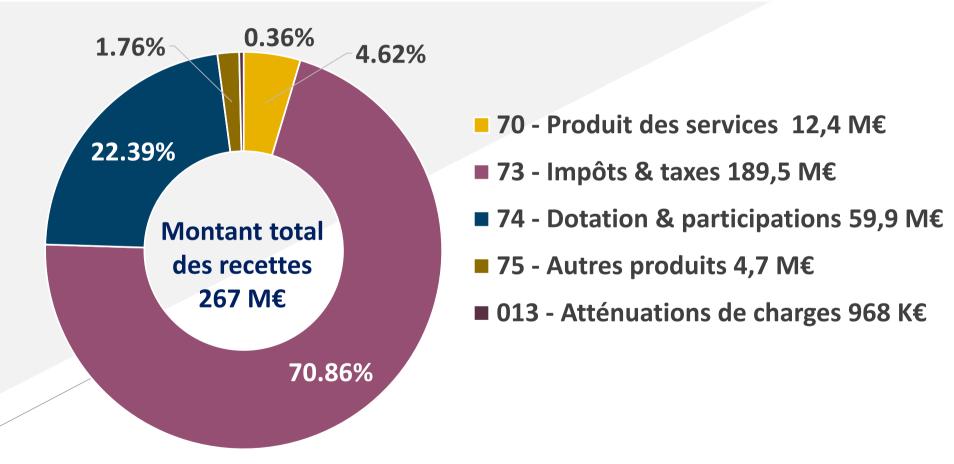
Soit 274,4 M€ en fonctionnement et 118,4 M€ en investissement

LE BUDGET PRINCIPAL 354,7 M€

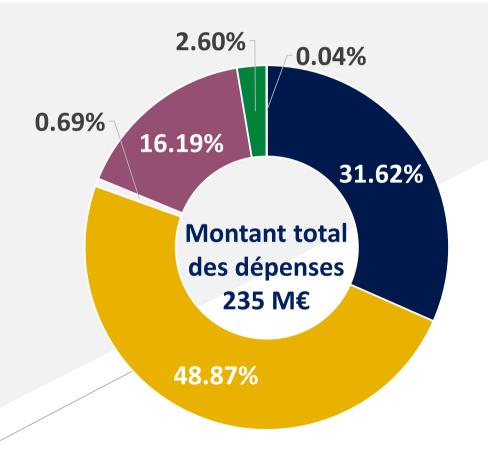


Rappel BP 2024 : 346 583 514 €

Ressources de fonctionnement (recettes réelles) : une évolution de 2,70 % par rapport à 2024



Charges de fonctionnement (dépenses réelles) : une évolution globale de 2,21 %

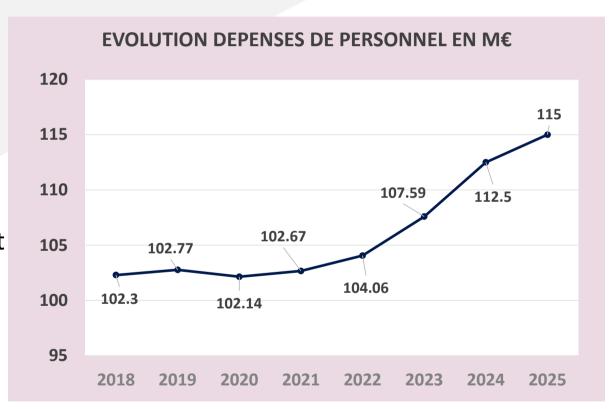


- 011 Charges à caractère général 74,4 M€
- **012 Charges de personnel 115 M€**
- 014 Atténuations de produits 1,6 M€
- 65 Autres charges de gestion 38,1 M€
- 66 charges financières 6,1 M€
- 67 Charges exceptionnelles 89,5 K€

Les dépenses réelles de fonctionnement Focus sur la masse salariale

Pour 2025 l'augmentation est liée à :

- ✓ Réforme régime indemnitaire PM(400K€)
- ✓ Au glissement vieillesse technicité (1M€)
- ✓ Créations/suppressions/ remplacement des départ prévus et augmentation des effectifs PM (2,1M€)
- ✓ Taux de cotisation corrigé (-1M€)



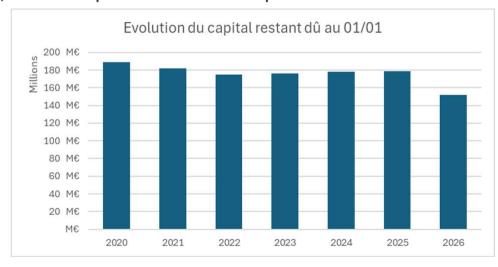
L'EVOLUTION DE LA DETTE

- Un taux moyen à 3,45 % et une durée de vie moyenne de 5 ans et 11 mois.
- Une annuité de la dette composée des intérêts en 2025, estimés à 6.3 M€ et du remboursement du capital estimé à 17,5 M€, soit un total de 23,8 M€.
- Un encours de dette sur le budget principal qui s'élèvera à 179 M€ au 01/01/2025 contre 189 M€ en 2020, soit une baisse de l'encours de 5 %.

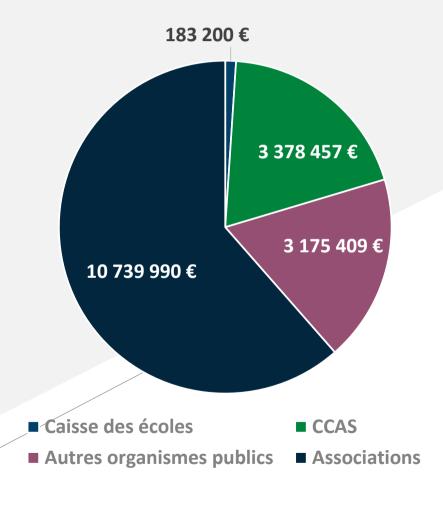
Permet à la ville de maintenir pour son budget 2025 un investissement fort avec 21.3 M€ d'emprunt prévisionnel sur le budget principal, tout en préservant sa capacité à stabiliser son

endettement sur un niveau modéré.





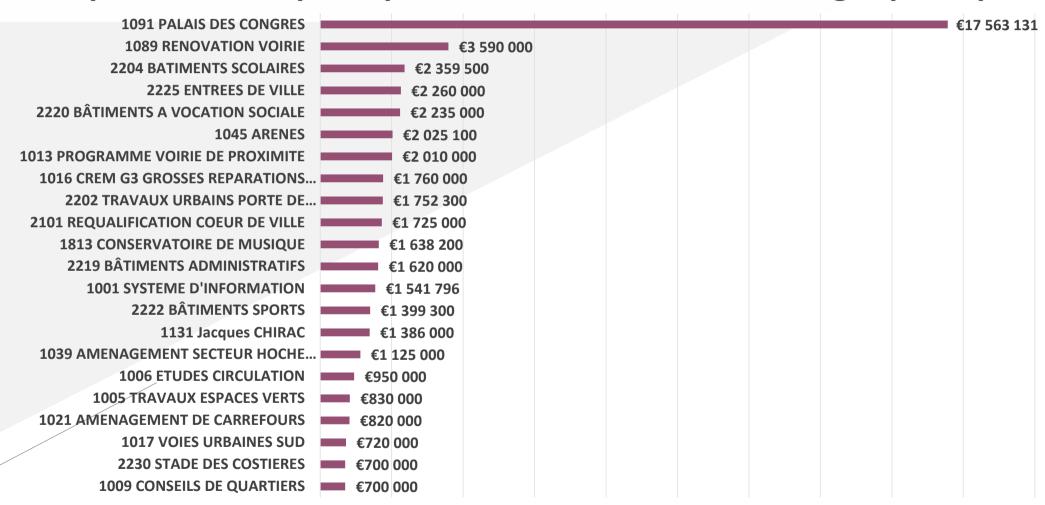
Les subventions de fonctionnement



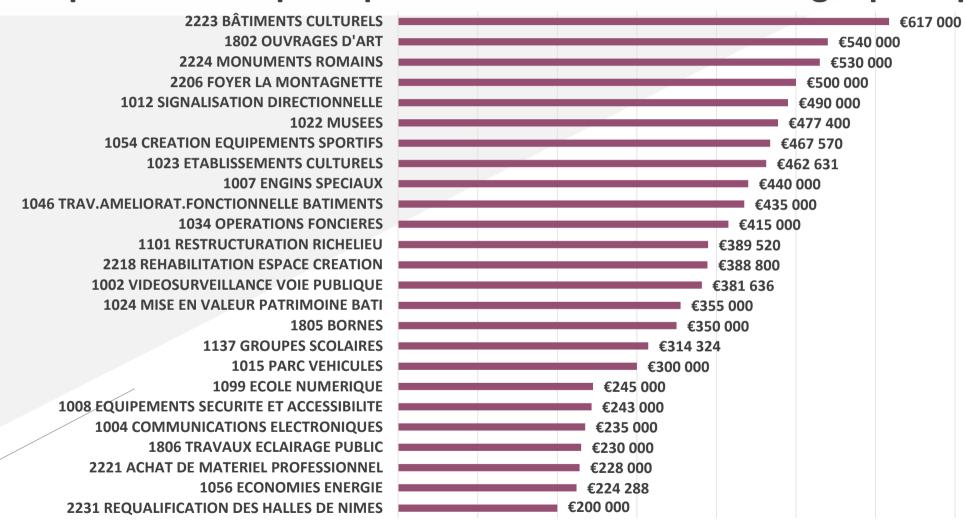
- 10,74M€ sont destinés à participer au financement de projets et actions menées par quelques 500 associations.
- La ville est en réalité en contact avec 2000 associations parmi les 4 100 que compte le territoire.
- Ainsi, la collectivité contribue à faire vivre le tissu associatif, avec 1 association pour 37 habitants pour une moyenne nationale de 1 pour 35 habitants*.
- Le CCAS est subventionné à hauteur de 3,38M€ tandis que les autres établissements de la collectivité reçoivent 3,2M€.
- Au total c'est plus de 17,5M€ qui sont redistribués au profit des structures qui participent activement à la vie de la cité.

*Source : Data-asso.fr

La répartition des principaux investissements du budget principal



La répartition des principaux investissements du budget principal



LE BUDGET CADEREAU: 7 382 451 €

- Un budget cadereau recentré sur des missions d'ordre général
- 1,6 M€ de dépenses réelles de fonctionnement comprenant 102K€ de charges courantes et 1,5 M€ d'intérêts d'emprunts
- Les principales recettes provenant de la subvention du budget principal pour 2,7 M€.
- Les dépenses d'équipement de 110 K€ et le remboursement de l'emprunt de 3,8M€ sont financé par les 2,1 M€ de remboursement de capital et d'intérêts par Nîmes Métropole et le virement de la section de fonctionnement 1,7 M€ et de la FCTVA.

Les principaux investissements



LE BUDGET ANRU: 30 814 719 €

2,6 M€ de dépenses réelles de fonctionnement répartis comme suit :

- Charges à caractère général 576 200 €
- Charges de personnel 640 236 €
- Autres charges de gestion 360 004 €
- Intérêts d'emprunts 1 032 610 €

880 K€ de dépenses d'ordre

Financés par des subventions de l'Etat pour 285 200 € (charges de personnels) et du budget principal pour 3 146 786 €

En investissement les dépenses s'élèvent à **19,9 M€** financés à hauteur de 9,9 M€ par subventions et le solde par emprunt.

Les principaux investissements

